

Procès-verbal *de la session extraordinaire*

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 28 mai 2007 à 22h20 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le Maire, constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 28 mai 2007

Point 1)

07-05X-237 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

07-05X-238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Adoption de l'ordre du jour du 28 mai 2007

Point 3)

07-05X-239 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.

Point 4)

07-05X-240 Résolution de concordance

Point 5)

07-05X-241 Résolution de courte échéance

Point 6)

07-05X-242 Mandat au Directeur des travaux publics afin d'aller en appel d'offres pour des travaux de réfection d'asphalte sur le territoire de Ste-Julienne

Point 7)

07-05X-XXX Représentation au Jeux des Aînés du Québec

Point 8)

Période de questions

Point 9)

07-05X-243 Levée de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2007



Point 1)

07-05X-237 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

07-05X-238 Adoption de l'ordre du jour du 28 mai 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2007 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

07-05X-239 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne dans la MRC de Montcalm entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements :

568-02 Règlement d'emprunt de 250,000\$ décrétant des travaux de pavage et d'installation lumineaires dans le domaine Langlais

611-04 Règlement d'emprunt de 288 746.46\$ décrétant des travaux de pavage et d'installation de luminaires des rues du Domaine Manseau

612-04 Règlement d'emprunt de 182 652.84\$ décrétant des travaux de pavage et d'installation de luminaires des rues Chemin des Arbres, Chemin Maurice (en partie)

614-04 Règlement décrétant un emprunt de 99 992.61\$ et une dépense de 99 992.61\$ pour l'élaboration d'un plan directeur, l'acquisition du terrain au puits Hélène ainsi que des travaux correctifs à apporter aux installations.

- 639-05** Règlement d'emprunt de 295 007.04\$ décrétant des travaux de pavage et d'installation de luminaires des rues Centrale, du Sentier, Lapierre, Chemin du Lac, Ave Chantal, des Lilas, des Plaines (en partie) rue Rivard (en partie)
- 640-05** Règlement d'emprunt de 225 377.50\$ décrétant des travaux de pavage et d'installation de luminaires des rues Chemin Dupont, Chemin de l'Étoile, rue Montrose, rue Durivage, Place Legoff, rue Lapointe.
- 641-05** Règlement d'emprunt de 3 064 128.01\$ décrétant la réfection d'asphalte au bénéfice de l'ensemble des contribuables de la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 285 000.\$; daté du 19 juin 2007

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

| | |
|--|-----------------|
| Financière Banque Nationale | 4,73008% |
| Valeurs Mobilières Desjardins Inc. | 4,74357% |
| Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. | 4,74417% |
| CIBC Marchés Mondiaux Inc. | 4,74640% |
| R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc. | 4,80941% |

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de : **Financière Banque Nationale**. s'est avérée la plus avantageuse à **4,73008%**

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
 Appuyé par Stéphane Breault, district 2
 Et résolu
 (M. Louis Thouin, district 1 est absent)

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 285 000\$\$
 De la Municipalité de Sainte-Julienne soit adjugée à **Financière Banque Nationale**.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. Pierre Mireault, Maire et M. Claude Arcoragi, Directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

Point 4)

07-05X-240 **Résolution de concordance**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 3 285 000\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| <i>Règlements d'emprunt #</i> | <i>Pour un montant de \$</i> |
|-------------------------------|------------------------------|
| <i>568-02</i> | <i>199 000</i> |
| <i>611-04</i> | <i>260 000</i> |
| <i>612-04</i> | <i>120 000</i> |
| <i>614-04</i> | <i>76 000</i> |
| <i>639-05</i> | <i>240 000</i> |
| <i>640-05</i> | <i>215 000</i> |
| <i>641-05</i> | <i>2 175 000</i> |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent,

Proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 285 000\$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datés du 19 juin 2007;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Julienne
2590, rue Yvan-Varin
Ste-Julienne, (Québec) J0K 2T0

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 19 décembre et le 19 juin de chaque année;

QUE les obligations ne seront rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

Point 5)

07-05X-241 **Résolution de courte échéance**

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
 Appuyé par Benoît Ricard, district 6
 Et résolu

QUE, pour réaliser l'emprunt total de 3 285 000\$, effectué en vertu des règlements numéros :

| Règlements d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------------|------------------------------|
| 568-02 | 199 000 |
| 611-04 | 260 000 |
| 612-04 | 120 000 |
| 614-04 | 76 000 |
| 639-05 | 240 000 |
| 640-05 | 215 000 |
| 641-05 | 2 175 000 |

La Municipalité de Sainte-Julienne doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 19 juin 2007); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements numéros;

| Règlements d'emprunt # |
|-------------------------------|
| 568-02 |
| 611-04 |
| 612-04 |
| 614-04 |
| 639-05 |
| 640-05 |
| 641-05 |

Chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉE

Point 6)

07-05X-242 **Mandat au Directeur des travaux publics afin d'aller en appel d'offres pour des travaux de réfection d'asphalte sur le territoire de Ste-Julienne**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection d'asphalte sont à faire pour l'année 2007;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
 Appuyé par Céline Daigneault, district 4
 Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics afin d'aller en appel d'offres pour des travaux de réfection d'asphalte;

QUE les appels d'offres soient transmises auprès de :

Latendresse Asphalte
 Desjardins Asphalte
 Pavage Roy & Frères
 Asphalte Poitras

ADOPTÉE

Point 7)

07-05X-XXX **Représentation au Jeux des Aînés du Québec**

Il est proposé par *Benoît Ricard, district 6*

Appuyé par *Josée Bélanger, district 5*

Et résolu

QUE ce point soit reporté à l'assemblée du 4 juin 2007.

ADOPTÉE

Point 8)

Période de questions

Point 9)

07-05X-243 **Levée de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2007**

Il est proposé par : *Stéphane Breault, district 2*

Appuyé par : *Josée Bélanger, district 5*

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2007 est levée à 10h30.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général